

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Guy COMBAS, Maire.

Date de convocation : 22/06/2026.

PRÉSENTS : COMBAS Guy, LEGOY Odette, RICHIN Jean-Louis, DEVEDEUX Stéphanie, BALAGE Carole, BATTUT Pierre-Antoine, JARLETON Jean-Paul, RICHARD Isabelle, SOUCHAL Yoann.

EXCUSÉS : LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANRY Christelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
M. Jean-Paul JARLETON a été désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Validation de l'augmentation des heures de travail de la secrétaire générale de mairie après avis du CST
 - Mise à jour du tableau des effectifs du personnel
 - Rectification des délégués à la commission de contrôle des listes électorales
 - Convention avec l' ONF concernant la facturation de la vente des bois
 - Marché de voirie 2026
 - Projet sur terrain à Coussat
 - Projet LEADER pour le petit patrimoine
 - Recensement de la population 2027
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 29 mai 2026 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°33 : Validation de l'augmentation des heures de travail de la secrétaire générale de mairie après avis du CST

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Comme il a été défini lors de la dernière réunion, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire générale de mairie.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,
- a pour conséquence l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi de rédacteur créé initialement à temps non complet par délibération du 17 septembre 2024 pour une durée de 24 heures par semaine, et de créer un emploi de rédacteur à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} août 2026.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 09 juin 2026,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps
<u>Filière technique</u>				
Adjoint technique titulaire	C	1	1	35/35
Adjoint technique Contractuel	C	1	1	13.2/35
Adjoint technique Contractuel	C	2	2	6.5/35
Adjoint technique Contractuel	C	1	1	3.5/35
<u>Filière administrative</u>				
Rédacteur faisant fonction de secrétaire générale de mairie titulaire	B	1	1	28/35

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n°34 : Rectification des délégués à la commission de contrôle des élections

Titulaires : JARLETON Jean-Paul, BOUYON DANIEL, THOMAS Bernard

Suppléants : BALAGE Carole, MARLET Nathalie, MICHON Isabelle

Délibération n°35 : Convention avec l'ONF concernant la facturation de la vente de bois

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ONF afin de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Marché de voirie 2026

Le Maire présente une nouvelle estimation des travaux prévus soit 145 467.84 € TTC.
Au vu de l'aide financière qui peut être attribuée par le Département soit 50 000 € maximum, le Conseil Municipal décide de retenir qu'une partie des travaux pour cette année soit les routes du Montely et les Aymards pour une estimation à 93 981.84 € TTC.

Projet sur le terrain communal à Coussat parcelles D 618 – 619 (héritées de M. Legoy).
Le montant pour le nettoyage du terrain s'élève à 1000 € HT.

Délibération n°36 : Recensement de la population 2027

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Le Conseil Municipal décide de nommer Laurence Comale coordonnateur pour le recensement 2027.

Questions diverses

Désignation définitive à la Commission de contrôle des impôts :

LEGOY Odette, RICHIN Jean-Louis, DEVEDEUX Stéphanie, BALAGE Carole, LE-GOUEIX Jean-Baptiste, SOUCHAL Yoann, BATTUT Pierre-Antoine, JARLETON Jean-Paul, MANRY Christelle, RICHARD Isabelle, BARRIER Alain, BERAUD Colette.

Forêt de Laveix

Le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise XP Bois concernant la replantation de la forêt de Laveix un montant de 32 988.30€ HT soit 35 980.01 € TTC.

La plantation sera réalisée au printemps 2027.

Projet LEADER

Le projet LEADER sert à financer la rénovation du petit patrimoine sous certaines conditions.

Les travaux ayant commencé avant février 2027, elle ne peut pas être prise en compte.

Remplacement des panneaux de route indiquant la présence d'enfants

Deux panneaux triangle sont à remplacer. Après une demande de prix à deux fournisseurs, le mieux-disant retenu est le fournisseur Nadia Signalisation pour un montant de 132.12 € HT.

Remarque : Le panneau indiquant « Notre Dame des Frauds » a disparu.

Personnes vulnérables :

Le Conseil Municipal revoit la liste les personnes vulnérables de la commune face aux conditions météorologiques actuelles.

Diagnostic eau : Le diagnostic est en cours. L'étude sera légèrement retardée pour cause de rupture de stocks des capteurs pour réaliser une campagne de mesure cet été.

Panneaux photovoltaïques : Ils vont être installés mi-juillet sur les bâtiments communaux.

Restaurant les 3 tourtes

En raison des fortes chaleurs, Mme Tirone a sollicité un store ou une installation permettant de protéger du soleil devant les vitres du restaurant.

Eiffage

En raison de travaux à Ribieras, l'entreprise propose de passer une gaine en vue d'installer ultérieurement un lampadaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Tables de pique-nique

Le Conseil Municipal décide d'acquérir deux tables pour installer sur le terrain face à la mairie.

Coussat

Les habitants de Coussat sollicitent l'aménagement d'un terrain de pétanque, un banc, une grande table et éventuellement un barbecue.

La possibilité d'aménagement va être étudié avec plantation d'arbres et une demande de devis à l'entreprise Garreau. Concernant le barbecue, il peut être facteur de risque d'incendie.

La Lignière

Un aménagement pour l'accès à la rivière est à étudier également.

SMCTOM : Le syndicat demande de recenser le besoin en nombre de panneaux de consignes de tri à afficher à chaque point de collecte.

Bulletin municipal 2026 : en cours de rédaction